

J'AI BESOIN D'UN CERTIFICAT D'HEREDITE

*Un certificat
d'hérédité est
une
attestation
permettant
de démontrer
la qualité
d'héritier du
demandeur
dans le cadre
d'une
succession
simple.*

Ce document permet de retirer les sommes figurant sur le compte bancaire d'un défunt pour régler les actes conservatoires (sur présentation de factures, d'avis d'imposition, etc.) et pour obtenir la clôture des comptes du défunt ainsi que le versement des sommes y figurant.

Pour les sommes supérieures à 5965 €, il convient de s'adresser à un notaire (acte de notoriété).

Pour les sommes inférieures à 5965 €, une attestation signée par l'ensemble des héritiers remplace le certificat d'hérédité délivré autrefois en mairie.

Cette attestation doit indiquer :

- Qu'il n'existe pas de testament ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Que la personne présentant ce document est autorisée à percevoir, pour le compte des héritiers, les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers
- Qu'il n'y a ni procès ni contestation en cours concernant l'identification d'un héritier ou la composition de la succession
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Pièces à fournir avec l'attestation :

- Extraits d'actes de naissance de moins de 3 mois du demandeur et de l'ensemble des personnes signant l'attestation
- Extrait d'acte de naissance du défunt
- Copie intégrale de l'acte de décès du défunt
- Extrait d'acte de mariage du défunt s'il était marié au moment du décès
- Certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés à demander auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) ou auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN). Coût : 18 €.

◦ Pour le FCDDV : téléservice sur le lien suivant :

www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R32210

Pour l'ADSN :

- par téléphone : 0 800 306 212 (service et appel gratuits)
- par messagerie : fcddvpublic@adsn.fr ou serviceclient@adsn.fr
- par courrier : Service FCDDV public – 95 avenue des Logissons – 13107 VENELLES CEDEX

Modèle d'attestation :

Lieu, date d'établissement

ATTESTATION DES HÉRITIERS

Nous, héritiers de (civilité, nom prénom du défunt)
Décédé(e) le à.....

Désignés ci-dessous (lister l'ensemble des héritiers en mentionnant le nom, le prénom, le lien de parenté avec le défunt, l'adresse) :

-
-
-
-

Certifions que :

- (Civilité, nom, prénom du porteur)....., porteur de ce document, est autorisé(e) à percevoir pour notre compte les sommes figurant sur les comptes du défunt et/ou à clôturer ces derniers ;
- Qu'il n'existe pas de testament ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Qu'il n'y a ni procès ni contestation en cours concernant l'identification d'un héritier ou la composition de la succession
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Fait à, le

Signature du porteur Signatures des héritiers